

Zones d'intervention

Résidom a obtenu l'agrément qualité pour intervenir sur tout le département du Rhône

Nos principales communes d'intervention :

- Les arrondissements de Lyon, Bron, Villeurbanne
- **Ouest Lyonnais** : Brindas, Chaponost, Charbonnières les bains, Craponne, Francheville, Grézieu la Varenne, La tour de Salvagny, Marcy l'étoile, Messimy, Pollionnay, Tassin la Demi Lune, St Genis les Ollières, Ste Consorce, , Ste Foy lès Lyon, Vaugneray
- **Rillieux et ses environs**



RESIDOM :

une prise en charge globale

à domicile

Soins d'hygiène et de confort

Aide et Accompagnement

Soins Infirmiers

Equipes Spécialisées Alzheimer

Résidom

Siège social

16, rue Berjon

69254 LYON CEDEX 09

Tel : 04 78 57 34 09

residom@acppa.fr

Rencontre sur rendez-vous :

- Siège social Résidom

- Résidence Tête d'Or

84 Boulevard des Belges

69 006 LYON

- Pôle social

1 Place Charles de Gaulle

69290 CRAPONNE

INFO CONSEIL GROUPE ACPPA

0 820 20 20 10

0,09€ TTC/MN - N°Indigo



Respect

Dignité

Solidarité

Engagement

Progrès

Service d'aide à domicile

Personnes âgées et personnes handicapées

Des professionnels à votre écoute près de chez vous !

ACPPA Résidom
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

Nous pouvons vous accompagner

- Entretien du logement et du linge
- Préparation et aide à la prise des repas
- Aide à la mobilité, à l'hygiène (toilette, change...)
- Accompagnement aux courses et rendez-vous extérieurs
- Accompagnement vie sociale, promenade

“Bâtir ensemble un plan d'accompagnement personnalisé adapté à vos besoins”

Des professionnels à votre service

- Un encadrement assuré par une responsable de secteur référente
- Des équipes diplômées, expérimentées, formées quotidiennement : aide à domicile et auxiliaire de vie
- Des interventions 7 jours sur 7

“Une écoute attentive de nos professionnels”

Comment procéder ?

- Prise de contact par téléphone ou dans nos locaux.
- Nous convenons d'un rendez-vous à votre domicile pour évaluer ensemble vos besoins.
- Nous vous proposons un devis détaillé et étudions avec vous les financements possibles.

Les prestations commencent à la signature du contrat cosigné entre les deux parties.

Aides financières

- **L'ADPA** : Allocation Départementale Personnalisée d'autonomie destinés aux personnes âgées
- **La PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
- **Les Caisses de Retraite** : En fonction de vos droits et de votre Caisse de Retraite, une prise en charge ponctuelle ou durable destinée au maintien à domicile.
- **Les Mutuelles et Assurances** : Certains contrats peuvent inclure des prises en charge d'aide à domicile en cas d'accident ou d'hospitalisation.

Nos garanties

- **Résidom, c'est plus de 15 ans d'expérience**
- **Une étude de vos besoins lors d'un rendez-vous sans engagement**
- **Un suivi et une évaluation régulière de la prestation**
- **Une continuité de service en cas d'absence de l'intervenant**



Vos avantages

Réduction d'impôt
CESU Préfinancés acceptés
Pas de responsabilité, vous n'êtes pas l'employeur

“Le recueil de votre satisfaction, la qualité pour tous...”



Services aux personnes à domicile - NF311
Délivrée par AFNOR
Certification
www.marque-nf.com

